



Les différents statuts de la demande SIAO



Comprendre les différents statuts de ma demande.

Ma demande peut avoir différents statuts, il est important de les comprendre et d'en faire une veille.

En cours de création : vous avez créé une demande mais celle-ci n'est pas terminée. Elle n'a pas été transmise au SIAO qui ne peut pas la lire.

Transmise : La demande a été transmise et réceptionnée par le SIAO. Elle est en attente de traitement par les régulateurs. A Paris, les demandes ne doivent pas être plus de 2 semaines sur ce statut!

A compléter : les régulateurs ont traités votre demande mais estiment qu'elle doit être modifiée pour être inscrite sur liste d'attente. Soit des informations essentielles à l'orientation sont manquantes, soit au contraire vous avez noté des informations qui ne respectent pas le RGPD. Un message vous sera laissé pour vous guider des les modifications à effectuer, il faudra alors modifier ces informations et transmettre de nouveau votre demande.

Sur Liste d'attente : La demande a été traitée et contient les données nécessaires à une orientation. La demande est donc inscrite sur les listes d'attente correspondant à vos préconisations en attendant qu'une place correspondant à la situation du ménage se libère.

→ Je dois être vigilant à *ne pas faire de doublons* : si je sais qu'une demande existe sur l'un de ces statuts, je me mets en contact avec le coordinateur référent de la demande afin qu'il l'annule ou la transfère.

Comprendre les différents statuts de ma demande.

A mettre à jour : Les demandes doivent être réactualisées tous les 3 mois. Passé ce délai, il est possible que votre demande soit mise au statut « A mettre à jour » afin que vous puissiez faire les modifications nécessaires. (Voir la FAQ pour la MAJ des demandes)

Annulée : La demande a été annulée par le prescripteur, n'étant plus le référent du ménage. Elle ne sera donc plus susceptible d'être traitée par le SIAO. A la marge, un opérateur SIAO peut aussi avoir annulé une demande s'il existe des doublons ou si le référent ne répond pas. Toute demande annulée peut-être réactivée quand vous le souhaitez.

Refusée : La demande sera refusée par le SIAO lorsqu'une même structure effectue plusieurs demandes pour la même personne, ceci afin d'éviter des doublons inutiles

Comprendre les différents statuts de ma demande.

Les statuts de ma demande quand elle a été orientée vers une structure hébergeante 1/2:

Orientation en attente : Une proposition a été faite pour une orientation vers une structure : celle-ci n'a pas encore acté la validité de cette candidature.

Attente personne : La candidature du ménage correspond à la place disponible dans la structure hébergeante, celle-ci attend l'entrée effective de la personne.

Présence : La personne est entrée en structure. Ce statut valide la présence effective du ménage dans un lieu d'hébergement ou logement régulé par le SIAO.

→ Je peux alors faire une nouvelle demande si je souhaite qu'une orientation sur une autre structure soit proposée au ménage.

Date de la demande	Type de la demande	Statut	Créateur	Département d'origine	Structure Premier Accueil	Date de transfert	Structure	Date de début	Date de fin	Demande clôturée
01/03/2021	Insertion	Présence	Nom travailleur social	075	Nom structure ayant fait la demande initiale		Nom structure hébergeante	04/01/2021		Non
23/02/2021	Insertion	Sur liste d'attente	Nom travailleur social	075	Nom structure ayant fait la demande initiale	23/02/2021				Non

Comprendre les différents statuts de ma demande.

Les statuts de ma demande quand elle a été orientée vers une structure hébergeante 2/2 :

Aucune affectation : Ce statut correspond à des demandes qui ne sont plus sur liste d'attente suite à un refus d'une structure. Il faudra échanger avec le régulateur pour savoir si les préconisations doivent être changées. Mettez-vous en relation avec le SIAO! (Attention ce statut ne se retrouve pas sur le tableau de bord, il est important de faire **une veille**)

Orientée vers : La demande a été orientée vers une structure extérieure au logiciel SiSIAO. Dorénavant le SIAO 75 n'utilise plus ce statut.

Clôturée : Une demande est au statut clôturée lorsque la personne est sortie de la structure vers laquelle elle a été orientée, quelque soit sa modalité de sortie.